

Recommandations clés pour assurer la protection dans le cadre d'interventions monétaires

Tout au long du cycle de programme :

- Utiliser une approche participative et / ou soutenir des processus pilotés par la communauté.
- Utiliser le ménage en tant qu'unité d'analyse et extrapoler à partir de celle-ci : ventiler les données ou inclure des échantillons de personnes en prenant en compte les dimensions de l'âge, du genre et de la diversité.
- Instaurer un cadre de responsabilisation pour assurer un feedback multicanal tout au long des phases du programme.

Étude documentaire et évaluation des besoins	<ul style="list-style-type: none"> • Recueillir des informations situationnelles concernant les risques majeurs en matière de protection pour les populations touchées (quels types de risques et qui est affecté ?), les sources de ces risques, ainsi que les mécanismes éventuels d'autoprotection ou d'atténuation gérés par la communauté. • Ces données peuvent provenir, par exemple, de l'évaluation des besoins en matière de protection, de la gestion des cas, des mécanismes de feedback. • Identifier toutes les informations indiquant les causes profondes des problèmes de protection liées aux moyens de subsistance et/ou à des besoins économiques.
Analyse des risques, des vulnérabilités et des capacités	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un outil d'analyse des risques et des bénéfices en matière de protection adapté spécifiquement au contexte. • Analyser l'importance relative des risques et des bénéfices (probabilité et impact) et évaluer les capacités de gérer (prévention ou atténuation) pour les différents groupes et individus. • Examiner les différences et les recouvrements entre les besoins spécifiques, les risques en matière de protection, et la vulnérabilité économique.
Critères d'éligibilité et ciblage	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les personnes ayant des besoins particuliers ou qui sont exposées à des risques spécifiques en matière de protection, évaluer leur situation et les orienter vers d'autres formes d'assistance si une IM ne s'avère pas pertinente dans leur cas. • Aménager la flexibilité nécessaire pour pouvoir répondre, en continu, aux requêtes d'orientation non prévues dans l'évaluation et le ciblage initiaux. • Recourir à différentes méthodes de ciblage (par exemple à base communautaire, administrative) pour améliorer l'accès et l'inclusion des populations.
Analyse du marché	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser les conditions d'accès aux biens et aux services en prenant en compte les dimensions de l'âge, du genre et de la diversité. Comparer ces données avec les évaluations des besoins en matière de protection. • Analyser le marché des services liés à la protection, par exemple l'assistance à la prise en charge, les soins de santé, les services juridiques, les transports, l'éducation, l'enregistrement des naissances.
Modalités et mécanismes de prestation	<ul style="list-style-type: none"> • Faire en sorte que la sélection des modalités et des mécanismes de prestation reflète les risques et les bénéfices identifiés en matière de protection. • Envisager, le cas échéant, des mécanismes de prestation alternatifs pour certains individus ou groupes. • S'il n'existe pas de mécanismes de prestation sûrs et opérationnels pour effectuer une IM, envisager une assistance en nature, et vice versa.
Conception et mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que le programme soit conçu de manière à atténuer les risques potentiels identifiés dans les évaluations. • Aménager et adapter la fréquence et le montant des transferts monétaires de manière à tenir compte des vecteurs économiques de la vulnérabilité et des préférences des bénéficiaires. • Inclure la protection des données et des clauses de confidentialité et d'exemption dans les contrats de service et les procédures d'opération standard (POS).
Suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un système de suivi et un cadre de responsabilisation reflétant les risques et les bénéfices identifiés lors des évaluations. • Examiner comment les interventions monétaires peuvent atténuer les risques et optimiser les bénéfices en matière de protection. • Tenir compte de tout changement eu égard aux risques et bénéfices en matière de protection, aux besoins spécifiques, à la vulnérabilité et à la capacité des populations d'y faire face, et adapter la structure du programme en conséquence.